

COMMUNE DE REINHARDSMUNSTER

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL Du Vendredi 3 février 2017

Présents: Marcel STENGEL, Bruno KISTER, Caroline BUCHEL, Eily KILHOFFER, Alain SALY, Cédric SALI, Pascal HEINTZ, Isabelle JEANMOUGIN, Paul MORGENTHALER

Absente, excusée : Odile BLAES,

Point 1 - Affaires Générales

1.1 - Transfert de la compétence PLU à la COM/COM de Saverne-Marmoutier-Sommerau

Vu la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement
Vu la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové
Vu le code général des collectivités territoriales

M. le Maire expose aux membres du Conseil municipal :

L'article 136 de la loi pour l'accès au logement et à l'urbanisme rénové dite loi ALUR prévoit le transfert automatique de la compétence Plan local d'urbanisme à compter du 27 mars 2017 à la communauté de communes Saverne Marmoutier Sommerau. En effet cette compétence sera effective à l'expiration d'un délai de 3 ans après l'adoption de la loi sauf dans le cas où 25% des communes membres de cet établissement de coopération intercommunale représentant au moins 20% de la population s'y opposent, dans les trois mois précédents la date de transfert effectif.

Considérant l'intérêt qui s'attache à ce que la commune conserve sa compétence en matière d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme

Le conseil municipal à l'unanimité, après en avoir délibéré,

DECIDE de s'opposer au transfert de la compétence Plan Local d'Urbanisme à la Communauté de Communes de Saverne Marmoutier Sommerau.

1.2 – Désignation d'un représentant de la commune à la CLECT

Conformément aux dispositions de l'article 1609 nonies C-IV du code général des impôts, il est créée au sein de la Communauté de Communes, une Commission Locale d'Evaluation des transferts de charges (CLECT).

La CLECT est chargée d'évaluer les transferts de charges et de se prononcer lors de tout nouveau transfert de charges.

Chaque Conseil Municipal des Communes Membres de l'EPCI dispose d'au moins un représentant au sein de cette Commission. Cela permet de garantir une juste représentation des parties engagées.

La qualité de ces représentants ne fait pas l'objet de dispositions particulières. Un Conseiller Municipal peut donc siéger à la fois au sein de l'organe délibérant de l'EPCI et à la Commission d'évaluation des charges.

La Commission élit son Président ainsi qu'un Vice-Président parmi ses Membres. Le Président a pour mission de convoquer la Commission et de déterminer l'ordre du jour. Il préside les séances et, en cas d'absence, est remplacé par le Vice-Président.

La Commission peut faire appel, pour l'exercice de sa mission à des experts.

La Commission doit établir un rapport sur l'évaluation des charges transférées. Celui-ci est ensuite soumis aux Conseils Municipaux pour approbation. L'évaluation est adoptée si une majorité qualifiée de Conseils Municipaux donne son accord.

La Communauté de Communes de Saverne-Marmoutier-Sommerau se compose d'un délégué par commune membre et 3 délégués pour Saverne.

Le conseil municipal à l'unanimité, après en avoir délibéré,

Vu l'article 1609 nonies C du code général des impôts,

Vu la délibération 2017-08 de la Communauté de Communes de Saverne-Marmoutier-Sommerau

DECIDE de désigner M. STENGEL Marcel comme représentant de la Commune à la CLECT.

&&&

Point 2 : Affaires financières

2.1 – Demande de subvention

Monsieur le Maire soumet aux membres du Conseil Municipal la demande du Collège Leonard de Vinci concernant une subvention pour voyage scolaire dans les Alpes de trois élèves de la classe de 5^{ème}.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide, à l'unanimité de ne pas verser de subvention comme pour les autres demandes émanant des Collèges

2.2 – Travaux d'aménagement des trottoirs rue Allmend

Le dossier est reporté par manque de données.

2.3 – Dossier Presbytère

Monsieur le Maire revient sur ce dossier qui est très lourd.

Une concertation est menée sur le devenir de ce presbytère qui est actuellement propriété d'OPUS 67 sous couvert d'un bail emphytéotique.

Le dernier courrier d'OPUS nous précisait qu'ils étaient pour eux dans l'impossibilité de réhabiliter ce bâtiment dans des conditions financières acceptable et qu'ils souhaitaient connaître notre position quant à une proposition de restitution de ce bâtiment à la commune de Reinhardsmunster.

Monsieur le Maire souligne qu'un rendez-vous est fixé avec Mme Eischlimann et OPUS67 jeudi 16 février à 10 h 30 en Mairie de Reinhardsmunster, et invite les membres du Conseil à être présent lors de ce rendez-vous.

Financièrement la commune a encore deux prêts concernant des travaux d'aménagement et de réhabilitation de la Salle des Fêtes à rembourser. L'un se terminera en 2018 par conséquent nous pourrions envisager un nouveau prêt concernant la réhabilitation du presbytère et une étude technique et financière devra être faite en ce sens.

&&&

Point 3 : Divers

- **Planning des Elections présidentielles et législatives**

HORAIRES	23/04/2017	07/05/2017
De 8 h 00 à 10 h 30	- Odile BLAES - Marcel STENGEL - Isabelle JEANMOUGIN	- Odile BLAES - Elly KILHOFFER - Isabelle JEANMOUGIN
De 10 h 30 à 13 h 00	- Caroline BUCHEL - Pascal HEINTZ - Bruno KISTER	- Caroline BUCHEL - Pascal HEINTZ - Bruno KISTER
De 13 h 00 à 15 h 30	- Alain SALY - Cédric SALI -	- Alain SALY - Cédric SALI - Marcel STENGEL
De 15 h 30 à 19 h 00	- Marcel STENGEL - Paul MORGENTHALER - Elly KILHOFFER	- Marcel STENGEL - Paul MORGENTHALER -
HORAIRES	11/06/2017	18/06/2017
De 8 h 00 à 10 h 30	- Odile BLAES - Marcel STENGEL - Isabelle JEANMOUGIN	- Odile BLAES - Elly KILHOFFER - Isabelle JEANMOUGIN
De 10 h 30 à 13 h 00	- Caroline BUCHEL - Pascal HEINTZ - Paul MORGENTHALER	- Caroline BUCHEL - Pascal HEINTZ - Paul MORGENTHALER
De 13 h 00 à 15 h 30	- Alain SALY - Cédric SALI -	- Alain SALY - Cédric SALI - Marcel STENGEL
De 15 h 30 à 18 h 00	- Bruno KISTER - Marcel STENGEL - Elly KILHOFFER	- Bruno KISTER - Marcel STENGEL -

En cas d'indisponibilité, la personne absente devra trouver un remplaçant et en informer le Maire. Sachant qu'il doit être majeur et électeur du village.

Restant deux créneaux horaires pour les élections présidentielles et législatives, il est proposé de prendre contact avec les jeunes venant d'avoir 18 ans et votant pour la première fois afin de les inviter à tenir un bureau de vote, ce qui leur permettraient de découvrir la vie démocratique du pays et les réalités d'une élection (présidentielle et législative).

- **Pour information**

- **Cimetière**

Monsieur le Maire nous informe qu'une personne l'a contacté pour créer un plan du cimetière gratuitement.

- **Numérotation des rues – Recensement de la population**

Alain SALY nous informe que le recensement avance bien, quelques personnes sont impossibles à contacter, il faudra sans doute leur faire parvenir un courrier de la Mairie.

Un gros problème se situe au niveau de la numérotation des rues, il faudrait reprendre toute la numérotation du village. C'est un gros programme qu'il faudra envisager.

Le présent procès-verbal comportant les points 1 à 3 est signé par les membres présents :

STENGEL	Marcel	Maire	
BLAES	Odile	Adjointe	Exc
SALY	Alain	Adjoint	
HEINTZ	Pascal	conseiller	
SALI	Cédric	conseiller	
JEANMOUGIN	Isabelle	conseillère	
MORGENTHALER	Paul	conseiller	
KISTER	Bruno	conseiller	
KILHOFFER	Elly	conseillère	
BUHEL	Caroline	conseillère	

